

Paudex, le 17 décembre 2009

USPI INFO n° 43/2009

Pratique: lancement du Programme Bâtiments

Les cantons et la Confédération ont présenté ce matin à la presse le Programme Bâtiments, qui sera lancé début 2010. D'une durée de dix ans, il encourage l'assainissement énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables.

Ce nouveau Programme Bâtiments prend le relais de celui de la Fondation du centime climatique. Désormais, le nouveau Programme Bâtiments encourage également l'assainissement d'éléments de construction comme le remplacement de fenêtres ou l'isolation thermique des murs, du toit et des sols. La Confédération octroie un montant de 133 millions de francs par an provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ à l'assainissement des enveloppes de bâtiment. Des programmes d'encouragement complémentaires, variables selon les cantons, existent pour les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et les installations techniques. Les cantons leur allouent des fonds entre 80 et 100 millions de francs par an. En outre, les programmes cantonaux sont complétés chaque année par quelque 67 millions de francs provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂. Pendant dix ans, entre 280 et 300 millions de francs par an pourront ainsi être consacrés aux investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Il est prévu que le Conseil fédéral adopte la révision de l'ordonnance sur la taxe sur le CO₂ d'ici à début mars 2010. La signature officielle de la convention-programme par la Confédération et les cantons pourra ensuite avoir lieu. La responsabilité principale pour la mise en œuvre du programme incombe aux cantons.

En pratique, à partir du 4 janvier 2010, une antenne centrale sera disponible à l'adresse www.leprogrammebatiments.ch. Les personnes intéressées y trouveront les informations utiles et accéderont en quelques clics aux formulaires de demande. Les demandes pourront être déposées dès janvier 2010. Après vérification, les agréments pourront être donnés dès le 1^{er} mars 2010.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau